Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260421-13_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	27	27

Vote
Pour : 24
Contre : /
Abstention : 3

N° de la délibération
2026-13

L'an 2026, le 16 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 10 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 10 avril 2026

Présents (27) : TROADEC Christian, Président

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULZENNEC Isabelle, CLOAREC Marie-Laure, FRAYSSE Alexandra, GUILLEMOT Hélène, JAOUEN Marie-Christine, KERDRAON Anne-Marie, LE GUEN Annie, LE LEON Isabelle, LEVENEZ Sophie, MOISAN Viviane, SANQUER Murielle

MM : BOUSSARD Paul, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, GOUBIL Didier, LE DU Patrice, MOROUX Cédric, NICOLAS Jean-Yves, PERCHEC Xavier, PRIGENT Claude, ROLLAND Rémi, TERNEL Matthis, THOMAS Mickael, URIEN Patrick

Absent(s) ayant donné procuration : /

Absents: /

A été nommé secrétaire : Sophie LEVENEZ

D 2026-13 Création de commissions thématiques intercommunales

Rapporteur : Patrice LE DU

En vertu de l'article L2121-22 du CGCT, le conseil peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

L'article **L5211-40-1** du CGCT prévoit en outre que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article **L2121-22 du CGCT**, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

En cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire.

Ces commissions sont convoquées par le président de la communauté, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le président est absent ou empêché.

Le conseil communautaire est invité à créer des commissions, à préciser leur composition et à procéder à l'élection de leurs membres.

La désignation des membres de ces commissions doit être effectuée au scrutin secret. Toutefois le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260421-13_2026-DE

Vu les discussions en réunion de travail le 09/04 et les délégations des Vice-Présidents, voici les commissions de travail – qui n'ont donc pas de vocation décisionnelle – proposées par le Président, Christian Troadec (en plus du CIAS/solidarités aux personnes, présidée par Viviane Moisan, commission obligatoire dont la composition est fixée par les statuts du CIAS) :

1. Commission planification, urbanisme et Habitat => présidée par Patrick URIEN, aidé de Isabelle LE LEON
2. Commission Développement économique attractivité et transitions => présidée par Patrice LE DU, aidé de Paul BOUSSARD et Alexandra FRAYSSE
3. Commission Tourisme, valorisation de l'environnement, de la culture et des sports => présidée par Patrice LE DU, aidé de Marie-Christine JAOUEN et Alexandra FRAYSSE
4. Commission Travaux, Voirie, et transfert de compétence Eau-assainissement => présidée par Stéphane COTTY, aidé de Cédric LE MOROUX
5. Commission Enfance, Jeunesse, services au public => présidée par Annie LE GUEN, aidée de Isabelle AUFFRET
6. Commission Agriculture, Prévention et gestion Déchets, redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères => présidée par Didier GOUBIL
7. Commission Mobilités => présidée par Dominique COGEN
8. Commission Finances/Prospective => présidée par Daniel COTTEN

Proposition de composition des 8 commissions comme suit :

- 15 conseillers communautaires
- 1 conseillers municipal non conseillers communautaires par commune membre + un suppléant qui sera invité aussi à participer à chaque réunion.

Proportions des 15 conseillers communautaires qui seront élus lors d'un prochain conseil communautaire :

- 5 issus de la commune de Carhaix (4 pour la majorité municipale + 1 pour l'opposition municipale)
- 1 issu de chacune des 10 autres communes

Après en avoir délibéré, avec 24 voix pour et 3 abstentions (CLOAREC Marie-Laure, PERCHEC Xavier, PRIGENT Claude), les membres du conseil communautaire valident les commissions et leur composition comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 17/04/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE